

sauvegarde de personnes risquant la mort par une discrimination inacceptable

v i v e r e

***" Qui veut faire quelque chose trouve un moyen.
Qui ne veut rien faire trouve une excuse. "***

(Proverbe arabe)

Rapport annuel d'activités 2022

Depuis sa création en 1999 Vivere est mû uniquement par des bénévoles. Sans coûteux dispositifs pour la recherche de fonds ou le marketing, et sans loyers à supporter, nos frais de fonctionnement sont à moins de 2%. Cette gestion spartiate du mouvement n'est possible que grâce à votre solidarité.

Chères Amies et chers Amis,

Ce document présente un résumé sur l'action, les finances, l'équipe et sur l'avenir. Par simple demande vous pouvez recevoir tous les détails disponibles sur chaque sujet.

S'ajoutant aux pays et aux domaines de travail qui sont les nôtres depuis plusieurs années, cette année a conduit Vivere à s'engager résolument sur trois fronts supplémentaires :

1. En février la guerre déclenchée en Ukraine a entraîné, en plus de milliers de pertes humaines et de dévastations terribles, l'exode forcée de près de seize millions de civils, déplacés soit ailleurs dans le pays soit à l'étranger. Grâce à une générosité spontanée des publics qui s'intéressent à l'action du mouvement nous avons pu impulser dès le mois de mars l'assistance médicale et alimentaire à plusieurs centaines d'Ukrainiens parmi les plus vulnérables dans trois pays voisins ¹ et sur place aussi. Cette action se poursuit à l'heure de ces lignes.
2. En novembre–décembre, grâce au courage de notre ami et avocat Me Gennady G. qui a bien voulu suivre notre incitation à agir en ce sens, et en accord avec les procureurs locaux, nous avons lancé l'identification et l'assistance légale à six victimes Ukrainiennes de crimes de guerre à l'Est du pays. Jusqu'ici nous n'avions pas d'expérience dans cette qualification criminelle ².
3. Consolidant une option décidée par notre comité fin 2021, nous avons ancré et étendu l'action de défense juridique d'adultes accusés de blasphème risquant d'être mis à mort pour ce motif.

Les pages suivantes décrivent plus avant chacun de ces volets.

¹ Pologne, Moldavie et Transnistrie.

² Un crime de guerre, au sens de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), désigne un ensemble d'actes considérés comme des violations du droit de la guerre. Ces actes, d'une certaine ampleur et jugés comme particulièrement graves, regroupent différentes catégories de crimes : « assassinat, mauvais traitements ou déportation pour des travaux forcés, ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés [...] destruction sans motif des villes et des villages, ou dévastation que ne justifient pas les exigences militaires. » De tels crimes constituent de graves violations des Conventions de Genève, et les Nations Unies sont particulièrement vigilantes sur le sujet depuis la création de l'ONU en 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale.

I L'ACTION

	Secours aux victimes d'exactions. Meilleure justice	Assistance aux personnes âgées abandonnées	Lutte contre l'impunité	Assistance aux mères seules en très grande difficulté	Assistance nutritionnelle	Lutte contre le trafic des êtres humains & assistance aux victimes	Communication et vie associative
Burundi	p. 8			p. 8			
Colombie					p. 17		
Congo RdC	p. 10	p. 10	p. 10	p. 10			
Golfe Persique						p. 29	
Moldavie & Transnistrie		p. 22				p. 22	
Monde : abolition de la peine de mort et de l'emprisonnement à vie applicable aux mineurs	p. 31						
Ouzbékistan			p. 28			p. 28	
Pakistan	p. 32						
Suisse							p. 36
Syrie					p. 15		
Trafic d'êtres humains						p. 19	
Ukraine	25		p. 25	25	25	p. 25	
Général	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes vivant en situation de déplacement interne à cause de conflits armés : p. 4 - Secours à des accusés de blasphème risquant la peine de mort : p. 5 - Missions dans les pays de travail et formes de soutien aux partenaires : p. 7 						

II LES FINANCES p. 36

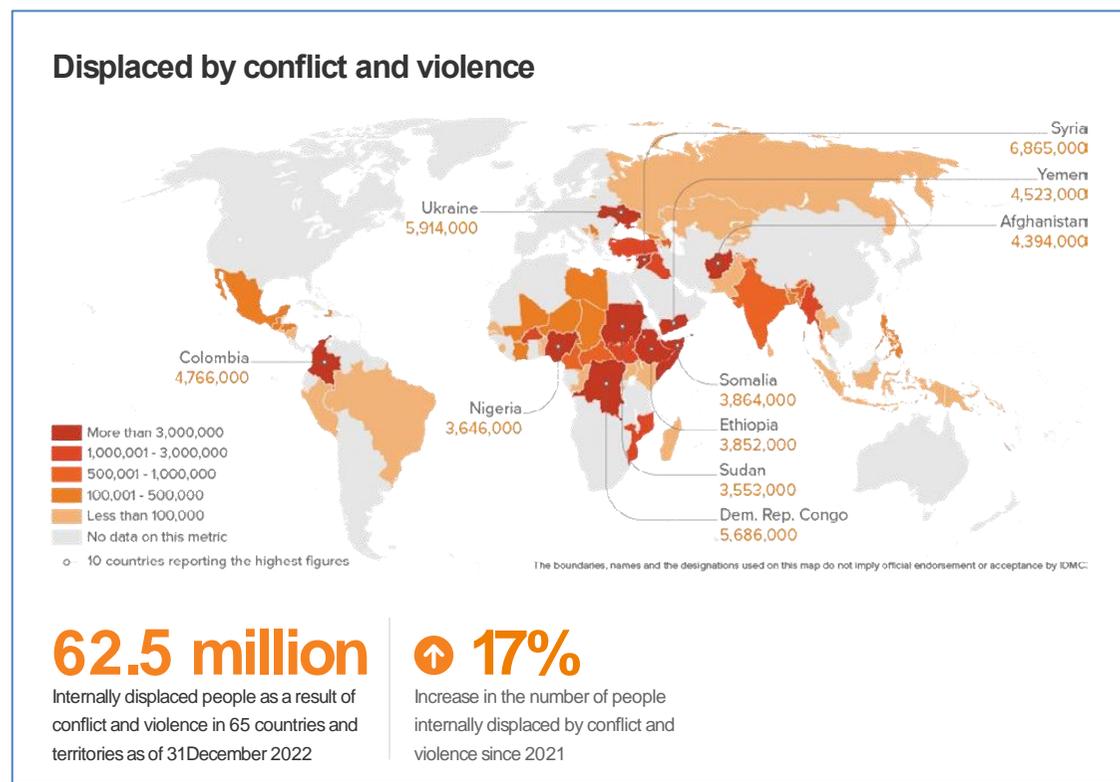
III L'EQUIPE p. 38

IV L'AVENIR p. 38

Personnes dans le monde vivant en situation de déplacement interne à cause de conflits armés :

Le rapport mondial sur le déplacement interne ³ montre l'ampleur du problème affectant plus de 62 millions de personnes dans 65 pays et territoires fin 2022. Plus de la moitié de ces personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays étaient des enfants et des jeunes.

Avec ses partenaires locaux respectifs Vivere travaille dans les pays qui, seuls en 2022, recensaient le plus grand nombre de déplacés : Syrie, Colombie et R.d.Congo. Avec huit millions de déplacés (en plus de 7,5 millions de réfugiés à l'étranger ⁴) l'Ukraine, où nous travaillons aussi, s'ajoute malheureusement à cette liste en 2022.



³ https://www.internal-displacement.org/sites/default/files/2023-05/IDMC_GRID_2023_Global_Report_on_Internal_Displacement_HQ.pdf

⁴ Quelque 7,5 millions de réfugiés ukrainiens ont été déplacés à travers l'Europe, estime l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui classe le pays comme l'une des huit urgences sanitaires mondiales aiguës. 04/02/2023

Secours à des accusés de blasphème risquant la peine de mort

Confrontés à des réalités de terrain dans des contextes d'extrême intolérance, Vivere a renforcé le soutien concret de personnes, mineures et adultes, auxquels est reproché – à tort ou à raison, peu importe dans l'absolu- d'avoir commis un blasphème ⁵. Dans certains pays ⁶ le code pénal et/ou les lois coutumières peuvent conduire le prévenu à la potence, à la lapidation ou à d'autres formes de mise-à-mort les plus féroces.

C'est insupportable.

Pour raisons évidentes de sécurité on ne citera pas ici le pays concerné. Nos amis sur place nous ont récemment saisi du cas d'une institutrice, Fatima (prénom d'emprunt), incarcérée et inculpée, faussement accusée par des parents d'une élève d'avoir "enseigné à leur fille des paroles profanes et d'avoir incité l'enfant à détruire des pages du texte sacré". Par principe opposés à la peine de mort ⁷ nous sommes d'autant plus rebutés par ce réquisitoire d'un autre âge. Dans un contexte difficile et dangereux à cause de l'hystérie de nombreux extrémistes sévissant localement, notre ami avocat s'est cependant courageusement porté volontaire pour constituer la défense de cette inculpée devant le tribunal.

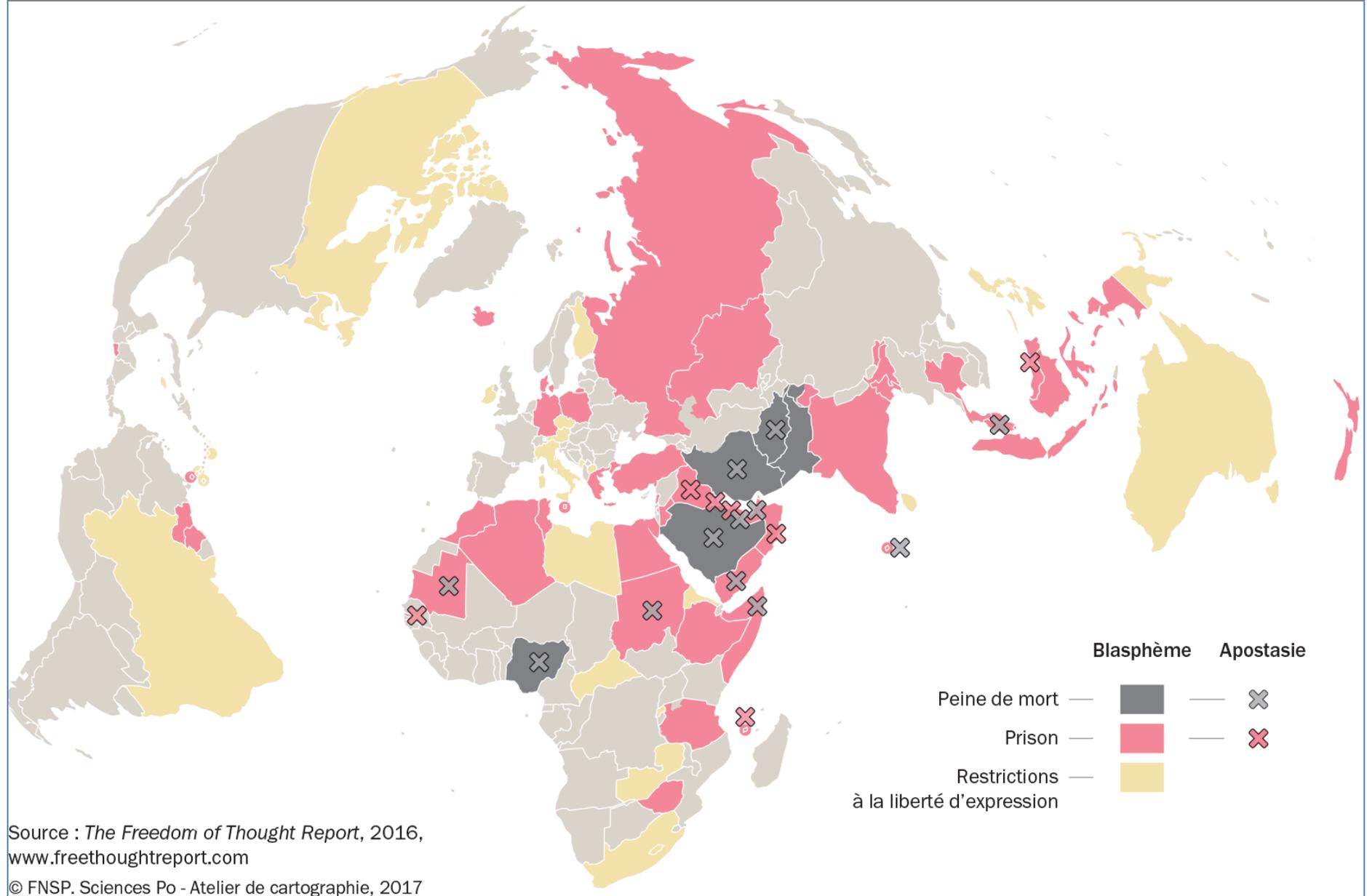
L'expérience que nous avons acquise en 2020 et 2021 dans la défense d'accusés de blasphème risquant la mort nous a amené à devoir renforcer ce volet de travail pour sauver des vies. Les lecteurs / lectrices de ce rapport susceptibles de nous prêter main-forte pour cette action spécifique (documentation, méthodologie, ressource financière, autres) sont remerciés par avance.

⁵ Larousse : Parole ou discours qui outrage la divinité, la religion ou ce qui est considéré comme respectable ou sacré. (Le blasphème est à distinguer du sacrilège : le premier consiste en paroles, le second en actes.)

⁶ Coloriés en gris foncé sur la carte suivante.

⁷ Vivere est membre de la Coalition Mondiale contre la Peine de Mort depuis décembre 2016.

FIG. 32 Peines encourues dans les pays ayant une législation contre le blasphème et l'apostasie, 2016



Les diverses formes de soutien que Vivere assure auprès de ses partenaires dans les pays de travail.

Toujours dans l'objectif exclusif de secourir, assister et protéger des victimes de violences sous toutes les formes, voici un simple résumé de ce que notre mouvement met en œuvre avec ses partenaires sur le terrain. En quelque sorte du 'sur mesure' selon les besoins spécifiques exprimés par nos collègues agissants in situ et que nous vérifions & soutenons par des missions régulières sur place ⁸.

Forme d'appui	Exemples parmi d'autres
1. Financier	Dans quasi tous les cas avec cependant quelques exceptions
2. Conception / stratégie de l'action	Lutte contre le trafic d'êtres humains : six pays concernés
3. Démarches auprès d'autorités civiles ou militaires	Sud Kivu, avec partenaire UCPDHO
4. Outils de monitoring, d'évaluation, guidelines, etc.	Région du Golfe avec partenaire Crises Center, Pakistan avec tous nos partenaires locaux
5. Recherche de fonds auprès d'autres bailleurs ⁹	R.d.Congo : plusieurs partenaires soutenus
6. Mise à disposition de documentations légales, techniques ou autres pour étayer une action	Pakistan, pour les avocats actifs dans la défense légale de mineurs risquant la peine de mort
7. Promotion / liaison avec autres partenaires du Nord ou du Sud	Syrie, en faveur de l'équipe locale 'Vivere-Syrie'
8. Alertes à diffuser et/ou à relayer au niveau international	Mauritanie, avec notre partenaire l'IRA contre l'esclavage
9. Conférences de presse conjointes	Ukraine avec partenaire 'Avenir'
10. Sauvegarde de militants menacés de mort	R.d.Congo avec partenaire ACMEJ

⁸ En 2022 les missions suivantes ont été assurées : Pakistan en février, Moldavie & Transnistrie en mars, Pologne en avril, Moldavie & Ukraine en août, Burundi et RdCongo en août, Liban en octobre, Golfe Persique en novembre.

⁹ Certaines institutions ne subventionnent pas directement les organisations de terrain mais uniquement à travers une entité suisse acceptant de donner une caution morale en appui à la demande venant du terrain. À quelques reprises par le passé nous avons rendu un service similaire à nos partenaires (Ouzbékistan, Ukraine, RdC notamment), en servant d'intermédiaire / caution avec des organismes de financement. Pour nous ça représente bien sûr des heures de travail en plus car on ne cautionne que des demandes à vérifier comme sérieuses et correctement documentées. Mais c'est un service appréciable, et apprécié, par les partenaires.

Burundi

Situation

- 27834 km², 11 865 821 habitants en 2020 (426 hab./km²), dont 45% ont moins de quinze ans.
- Économie agricole à 90%.
- 75 % de la population burundaise vit sous le seuil de pauvreté en 2020 (estimation de la banque mondiale). Pays économiquement pauvre parmi les plus pauvres.
- Société patriarcale forte.
- Des massacres inter ethniques : (1969, 1988), un génocide (1972-1973), une guerre civile (1993-2005)
- Des centaines des milliers de morts et un déplacement massif de population à l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes.
- Depuis 2005, la guerre est finie. Mais ses conséquences sont nombreuses, palpables sur tous les plans.



Population cible identifiée avec le partenaire SFBSP-Burundi "Association des droits de la femme" :

Femmes travailleuses de sexe singulièrement vulnérables.

- Victimes de violence policière pour exercice illégal de la prostitution
- Emprisonnées sans procès
- Victimes de violence de la part des clients qui ne veulent pas payer la prestation
- Victimes de violences de la part de tout citoyen qui se sent légitimé de violenter les travailleuses de sexe sous prétexte de la défense des mœurs et de la moralité

Objectifs

Demande formulée par des travailleuses de sexe (TS) elles-mêmes : un encadrement formateur puis une aide financière pour développer des micro-projets générateurs de revenus, susceptibles de permettre à des TS de « changer de vie ».

Réalisations en 2022

Résumé du rapport d'évaluation dressé par nos amis de SFBSP :

- “ Onze femmes de Kamenge, Kinama et Cibitoke témoignent l'avantage d'avoir bénéficié du fond destiné aux activités génératrices de revenu,
- La situation économique d'onze femmes travailleuses de sexe est améliorée,
- Onze femmes travailleuses de sexe ont abandonné l'exercice illégal de la prostitution et recouvrent leur dignité dans la communauté.”

Un second groupe de dix TS a été sélectionné pour bénéficier du projet en 2023



Au Burundi, être répudiée par son mari, c'est porter le sceau de la honte. Vona s'est retrouvée sans toit, sans argent, sans champ pour faire pousser les cultures : elle était totalement démunie. Elle n'avait rien, à part ses enfants qu'il lui fallait nourrir. C'est ainsi qu'elle s'est livrée à la prostitution. La prostitution est illégale au Burundi. En se prostituant, Vona s'expose à : la violence de n'importe quel citoyen qui peut s'arroger le droit de la tabasser à mort pour défendre les mœurs ; la torture des clients, aux viols, aux maladies sexuellement transmissibles, à l'emprisonnement, parfois « à vie » car ces affaires sont rarement jugées et les femmes peuvent croupir indéfiniment en prison.

Réunies à Bujumbura en 'assemblée générale' par notre partenaire le 14 janvier 2022, les travailleuses de sexe délibèrent sur les résultats de la 1^{ère} année du projet, élaborent avec nous les critères pouvant prévaloir pour recadrer l'action en 2022, et sélectionnent elles-mêmes parmi leur groupe les dix nouvelles bénéficiaires. Ces dix personnes recevront une formation et un équipement permettant à chacune de démarrer une activité professionnelle, visant le retour à une vie digne de ce nom.



République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu

Situation : selon nous les principaux facteurs de déstabilisation faisant obstacle à une pacification durable de la région des Kivu sont :

- L'impunité bénéficiant encore à tellement de dirigeants décrédibilisés qui ont trempé dans des délits de corruption et des crimes de sang
- Les ventes d'armes à des bandes & milices illégales
- La convoitise des ressources minérales et végétales de la région, régulièrement pillées par des forces nationales et étrangères sans foi ni loi.
- Nourries par un ou plusieurs facteurs ci-dessus, les velléités séparatistes de telle et telle faction.
- La porosité des frontières permettant aux bandes armées étrangères de commettre des ravages sur sol congolais.
- L'efficacité relative, souvent même dérisoire, de la présence de 17'000 casques bleus de la MONUSCO, qui relève de l'échec des Nations Unies dans cette région du pays.



Objectifs	Réalizations 2022
<p>1 Intensifier la lutte contre l'impunité en permettant à l'Auditorat militaire de siéger 'en brousse' afin d'instruire et de rendre jugement sur des dossiers d'accusation de militaires ou miliciens suspectés de crimes commis contre des citoyens, (meurtre, viol ou violences sexuelles, torture, sévices physiques, autres actes inhumains et dégradants).</p> <p>- Partenaire au Sud Kivu : Tribunal militaire et UCPDHO</p> <p>- au Nord Kivu : association Protection et Solidarité</p>	<p>Deux Chambres foraines ont été organisées, à Kabumbe en avril puis à Mutarule en août, au cours desquelles dix délits ont été jugés. Les 36 opérations ¹⁰ menées depuis 2006 visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en jugement des suspects de crimes de sang ou autres délits graves. - donner à réfléchir aux criminels encore en liberté, comme à ceux qui seraient tentés de commettre des abus à l'avenir. - prouver à la population des territoires de Fizi et d'Uvira que la justice est, enfin, en marche pour connaître des souffrances qu'elle a eu à subir de la main de l'homme. <p>Le 21 août nous avons procédé à la 2^{ème} indemnisation de dix victimes lésées dans leur droit à réparation. La page suivante explique le sens de cette opération innovatrice.</p> <p>Au Nord Kivu Vivere soutient deux axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation scolaire de 10 mineures victimes de viol d'une part, et - Défense légale de 15 victimes de violences sexuelles d'autre part.
<p>2 Monitoring et alertes sur les crimes de sang, assistance médicale aux victimes. Assistance au long cours de personnes âgées dans un dénuement total. Partenaire local : ACMEJ * (voir page 13)</p>	<p>. 9 civils victimes d'agressions commises par des hommes armés ont reçu des soins médicaux. . 3 militants menacés de mort par la milice qu'ils dénonçaient sont mis en sécurité. . Vivere accorde un renfort en moyens de communication et de transport à l'ACMEJ qui mène les enquêtes sur de vastes étendues du territoire. . 4 personnes âgées abandonnées et sans toit sont protégées à Katogota.</p>
<p>3 Soutien à de jeunes filles déscolarisées par suite des faits de guerre. Partenaire local : FEDA, Kazimia</p>	<p>Prise en charge des frais scolaires (primaire et secondaire) de 19 adolescentes orphelines dont plusieurs filles-mères. Deux autres élèves sont soutenues en école professionnelle à Baraka.</p>

¹⁰ Un document de capitalisation a été élaboré par Lea Ruiz, avec analyse transversale sur l'ensemble de ces opérations. Disponible sur simple demande.

République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu (suite)

Extraits de notre intervention lors de la 2^{ème} opération d'indemnisation de dix victimes lésées dans leur droit à réparation, à Uvira le 21-8-2022 :

Me Samy MUKOMBOZI a dit l'essentiel sur cette action qui a muri dans son esprit et dans le nôtre depuis plus de trois ans. Ou devrais-je dire plutôt depuis seize ans, après notre première Chambre Foraine tenue à Baraka du 22 au 25 décembre 2006, présidée alors par le Lieutenant Magistrat Modeste KILANDALA.

Ces Chambres Foraines ont statué sur un total de 196 plaintes portées devant le Tribunal. Cent quatre-vingt-seize prévenus pour des crimes de sang (assassinat, meurtre ou homicide), des viols sur femmes adultes et sur filles mineures, des violences criminelles, des vols à main armée, des extorsions et d'autres délits punissables par la loi, ont comparu devant le Tribunal. Combien d'entre eux auraient pu échapper à la juridiction si les courageux acteurs du Tribunal et ceux de la société civile, si les vaillants avocats, si les courageuses victimes appelées à la barre, si cet ensemble de citoyens tellement braves ne s'étaient pas mobilisés, contre vents et marées, pour que justice soit faite ?

Les 36 Chambres Foraines se sont déroulées pour la plupart en situation de brousse, avec une logistique des plus sommaires, sans 'perdiems' ni avantages mirobolants et sans aucun confort pour les participants, parfois dans des zones à haut risque au plan militaire. Il fallait bien du courage à chacune et chacun de ceux qui y ont pris part. Ce courage collectif dans l'itinérance du Tribunal a permis à ce que les audiences soient tenues en plein air, en présence d'un public nombreux, au plus près des localités où les crimes avaient été commis au vu et au su des habitants qui ont pu en être témoins et qui avaient eu à subir la peur de l'homme en armes mal intentionné. Notons aussi que souci d'équité Vivere et UCPDHO ont systématiquement pourvu des avocats tant pour les victimes /parties civiles que pour les prévenus afin que le droit à la défense soit convenablement assuré.

Ces procès ont eu à connaître plus de deux cents victimes, enfin celles qui ont survécu à l'agression mise en examen. Les personnes assassinées ou abattues étaient représentées par leurs familles respectives.

À notre connaissance aucune des victimes reconnues comme telles par le Tribunal n'a reçu la moindre indemnisation en réparation du préjudice subi, pas un dollar, pas un franc. Une chose, certes précieuse, est que les juges reconnaissent le statut de victime à la personne ayant souffert d'une agression criminelle. Pour son honneur, sa dignité, sa réputation, cette reconnaissance peut avoir une importance singulière, fut-elle purement morale. Mais autre chose est l'absence d'une réparation financière ou matérielle. La vie de la victime a été spoliée, son destin infléchi, sa capacité physique tout comme sa condition psychique ont pu être durement affaiblies. Certaines victimes de violences sexuelles ont été répudiées et mises au ban de leur communauté; pour sûr leurs enfants ont eu à en pâtir durablement. Quant à l'enfant né d'un viol qui donc le protégera, le respectera, lui assurera une vie d'enfant digne de ce nom ? Mêmes questions pour les orphelins de père ou de mère tombés sous les coups d'un meurtrier. Le responsable de cette misère soudaine est condamné à dédommager sa victime mais le plus souvent il échappera à cette obligation. La décision de justice n'a pas pu être exécutée dans son entièreté. La victime restera indéfiniment laissée pour compte. C'est intolérable, du moins ça devrait l'être.

L'action d'aujourd'hui n'est exemplaire en rien, ni par le nombre de bénéficiaires ni par le montant d'aide accordée. Elle ne dédouane en rien les condamnés, elle n'adoucit pas le dol, elle ne rachète rien des responsabilités inassumées par ceux qui s'y dérobent. Cette action céderait immédiatement le pas à celle que l'État ou la communauté internationale pourraient, voire devraient effectuer pour réparer, ne serait-ce qu'un peu, les cruautés commises par des hommes en armes et en uniforme censés incarner la loi et l'ordre.

L'action d'aujourd'hui s'adresse à dix personnes fortes d'une décision de justice en leur faveur mais qui restent privées d'une réparation pour leur réhabilitation. Tout en saluant leur courage dans l'épreuve, Vivere et l'UCPDHO leur proposent une modeste main-forte pour passer cette étape avec un minimum d'atouts.

Enfin l'action d'aujourd'hui souhaite rappeler qu'à l'Est de la République démocratique du Congo des dizaines de milliers de victimes de crimes répertoriés par les Tribunaux militaires et civils souffrent encore de l'absence totale de réparation financière ou matérielle, ce qu'elles peuvent ressentir comme un déni de justice.

"Que chacun sache et se réveille ! "

Vivere



Victimes indemnisées le 21-8-2022 (photo publiée avec leur consentement)

République démocratique du Congo, Sud et Nord Kivu (suite)

* Petite note de présentation de notre partenaire "l'Association Contre le Mal pour l'Encadrement de la Jeunesse et les Droits de l'Homme" :

La plupart des gens de l'ACMEJ sont très courageux, c'est dans les gènes de cette petite organisation. C'est une des raisons pour lesquelles le soutien de Vivere leur est assuré sans discontinuer depuis décembre 2005. En résumé :

- Le renouvellement à hauteur de \$ 500 d'une caisse permanente pour soins d'urgence des civils pauvres victimes de violences commises par des hommes en armes.
- Une aide pour le carburant des deux motos (dont l'une fut achetée sur nos fonds) transportant les enquêteurs.
- Ponctuellement : le financement d'actions spéciales, comme celle assistant les 50 orphelins du massacre de Mutarule depuis un an pour leurs frais de scolarité. On participe aussi à des réhabilitations individuelles de civils grièvement blessés et laissés avec un handicap lourd.
- Assistance aux veuves & enfants des militants ACMEJ assassinés (Toto Kaligito, Akili Bigaya, et en 2019 Aimable Masumbuko Birindwa).
- Téléphones et ordinateurs portables, appareils photos : chaque année Mike leur en apporte quelques-uns parmi ceux de seconde-main qui sont donnés gratis à Vivere.
- Une fois par an : une petite somme pour participer aux frais de fonctionnement de l'ACMEJ, ou bien comme prime d'encouragement aux militants qui sont tous bénévoles.
- Aide méthodologique pour la gestion (compta, rédaction de projets, pose d'indicateurs mesurables, etc.).

Courageux et endurants certainement, mais aussi assez rustiques (dans le sens dépourvus de ruse) lorsqu'il s'agit de 'grenouiller' parmi les élites humanitaires et les bailleurs de fonds, ce qui fait qu'ACMEJ reste et restera sans doute une toute petite organisation de base. Celles du genre que Vivere affectionne particulièrement, qui ramassent le blessé à terre et s'assurent qu'il/elle sera soigné, qui vont au nez et à la barbe des méchants enquêter sur les forfaits commis pour les dénoncer ensuite ouvertement.

(photos Vivere)



Militants de l'ACMEJ enquêtant dans un village ayant subi un massacre



Mère & fille blessées lors d'une agression, soignées par l'ACMEJ



Eric Muvomo, coordinateur de l'ACMEJ



Une personne âgée protégée au Sud Kivu



*Orphelines de Kazimia
dont la réinsertion scolaire est assurée*



*Tribunal et prévenus embarquant sur lac Tanganyika
pour la Chambre foraine de Bangwe*

Syrie

Situation : « La destruction que les Syriens ont endurée est si étendue et si meurtrière qu'elle a peu d'équivalents dans l'histoire moderne », a déclaré le Secrétaire général de l'ONU António Guterres dans un communiqué en mars 2022. « Il ne doit y avoir aucune impunité »,¹¹

Et Martin Griffiths, chef de l'humanitaire de l'ONU : « Nous nous attendons à voir une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire. De 14,6 millions cette année à plus de 15 millions en 2023 », déclare le chef de l'humanitaire de l'ONU, Martin Griffiths, en novembre 2022. Ou encore :... je crains également un scénario où la situation dégénère en partie parce qu'il n'y a aujourd'hui aucun effort sérieux pour résoudre politiquement le conflit ».¹²

Selon Amnesty, le nombre de personnes déplacées a atteint les 6,9 millions, en augmentation par rapport à l'année précédente. Sur les quelque quatre millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui vivaient dans le nord-ouest du pays, une région sous le contrôle de groupes armés d'opposition, 2,8 millions étaient des personnes déplacées. Le gouvernement continuait d'entraver leur accès aux services essentiels, voire de les en priver totalement¹³ L'année a été marquée par une forte inflation, des pénuries de carburant, la dépréciation de la monnaie et la hausse des prix des produits de base.

«Après 12 ans de guerre, les séismes du 6 février ont mis à genou un pays déjà en proie à une grave crise humanitaire, économique et sécuritaire. Sous le coup de sanctions internationales depuis 2011, la Syrie est toujours divisée entre les zones sous contrôle du président Bachar al-Assad et celles aux mains des rebelles. Malgré les appels à augmenter d'urgence l'aide humanitaire, les camions peinent à traverser la frontière turque, y compris par les points de passage garantis par les Nations unies.¹⁴ Le travail a continué avec la petite équipe de volontaires, connus sur place durant les années d'avant-guerre, perdus de vue et retrouvés en octobre 2014 (pour raisons évidentes de sécurité on doit limiter les précisions quant aux personnes et aux lieux où le travail s'effectue). Pour évaluer ce qui est faisable et pour conforter l'équipe locale l'un des nôtres s'est rendu sur place en 2014, en 2016 puis en 2017. Depuis lors les missions sur place sont devenues impossibles (conflits internes au Liban, pandémie COVID-19). En octobre dernier l'un des nôtres a tenté de passer en Syrie mais il est resté bloqué à la frontière libanaise Dans cette situation extrême, l'équipe locale a poursuivi le travail à son échelle.



¹¹ <https://news.un.org/fr/story/2022/03/1116162>

¹² <https://news.un.org/fr/story/2022/11/1130222> et <https://www.youtube.com/watch?v=NCfnojJ5hyc>

¹³ <https://www.amnesty.ch/fr/sur-amnesty/publications/rapport-amnesty/annee/2022/un-systeme-international-inadapte-a-la-gestion-des-crises-mondiales/230328-rapport-annuel.pdf> pages 450-455

¹⁴ <https://www.france24.com/fr/moyen-orient/20230221-face-a-l-absence-d-aide-internationale-les-syriens-sont-en-colere-contre-l-occident>

Syrie (suite)

Objectifs	Réalizations 2022
<p>1 Complément nutritionnel pour nourrissons dont la maman, sans moyens, ne peut pas allaiter, ou trop peu.</p> <p>2 Contribution aux frais de communication et de transport de l'équipe.</p>	<p>Selon l'ONU « <i>La flambée des prix alimentaires mondiaux a également durement touché les Syriens, et ils ont du mal à mettre de la nourriture sur la table</i> ¹⁵ ». Le montant du soutien mensuel a dû être doublé à la fin de l'année passant à 30.000 LS par nourrisson et par mois en rapport avec la chute continue de la monnaie (1\$=800 LS au départ, 1\$=4'000 LS en 2021, même 4'800 en 2022) et la constante paupérisation.</p> <p>245 enfants ont reçu un complément lait en 2022, dont 208 nouveaux. En tout 848 gestes d'accompagnement auprès de ces enfants et leur famille ¹⁶. Depuis le début de notre engagement et jusqu'au 31 décembre 2022 ce travail a permis d'assister :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1'440 nouveau-nés pour de besoins vitaux, (1'474 à fin mars 2023) - 92 jeunes mamans pour des accouchements difficiles, - 13 femmes injustement incarcérées furent libérées, - Faciliter la logistique de l'équipe sur place, dont le courage reste inébranlable.



¹⁵ <https://news.un.org/fr/story/2022/11/1130222>

¹⁶ 70 bébés en moyenne par mois : 1/4 de nouveaux cas et 3/4 d'enfants en poursuite du mois précédent.

Colombie

Situation

L'accord de paix mettant fin au conflit armé, qui a duré plus d'un demi-siècle et laissé de centaines de milliers de morts, de disparus et de millions de déplacés internes, a déjà 6 ans. Le constat est la lenteur de la mise en place des mesures de ce processus et la préoccupation face aux violences que continuent de subir les anciens membres des FARC-EP, les leaders sociaux et les communautés dans le pays (ONU¹⁷). La situation défavorable due au conflit entre l'État et les groupes d'insurgés s'est intensifiée dans le contexte des élections législatives de 2022, le groupe de guérilla ELN (Armée de libération nationale) a appelé à une grève armée qui a affecté certaines régions du pays, y compris Magangué, au cours du mois de février. Parmi les stratégies du groupe insurgé figuraient l'interdiction de la mobilité et l'appel à un couvre-feu qui a empêché les activités commerciales et éducatives, ne permettant pas aux écoles de poursuivre les cours normalement¹⁸

Gustavo Petro, ancien membre du mouvement de guérilla M-19, a remporté l'élection présidentielle. À ses côtés, la militante écologiste Francia Marquez était la première femme noire à occuper le poste de vice-présidente en Colombie.

À Magangué (région de Bolivar), l'organisation Atucsara poursuit son travail auprès des populations déplacées. Depuis 2004 Vivere apporte un soutien aux actions menées par Atucsara, dont le projet, avec l'appui de l'association amie CATLEYA, vise l'autonomie et le développement durable de ces communautés. Au cours de cette année le pays a traversé une crise socio-économique qui a eu un impact négatif sur la qualité de vie de la plupart des Colombiens dont les bénéficiaires du projet dans la municipalité de Magangué, l'inflation dans le pays a atteint 9,25 %, les niveaux les plus élevés de la dernière décennie, générant une forte augmentation du prix des produits du panier familial et limitant l'accès à la nourriture (la viande a augmenté de 100 %, les légumes de 70 %, le lait de 100 % et ainsi de suite.¹⁹

Le changement climatique a provoqué une augmentation historique du niveau des précipitations dans le pays ("La Niña") Dans le cas de Magangué, l'augmentation du débit du fleuve Magdalena a provoqué la perte de récoltes et des inondations dans les villages de Santa Fe, Piñalito et La Peña. Certaines formations ont dû être suspendues.²⁰ L'extradition d'un chef paramilitaire, appartenant au groupe criminel *Clan del Golfo*, vers les Etats-Unis a donné lieu à une nouvelle grève armée, menée par ledit groupe criminel avec de répercussions directes pour les communautés de Magangué avec l'incendie d'un véhicule transportant de la nourriture²¹ Un jeune homme a été battu et intimidé par des hommes interdisant les déplacements après 18 h. Intimidations et violences ont persisté dans la région et conduit à la mort d'un jeune soldat, tué dans un village de la municipalité de Magangué.



¹⁷ ONU Info <https://news.un.org/fr/story/2022/04/1118202>

¹⁸ (<https://maganguehoy.co/el-paro-armado-regional/>)

¹⁹ <https://www.elspectador.com/opinion/columnistas/salomon-kalmanovitz/inflacion-desbordada/>
<https://www.portafolio.co/economia/empleo/tasa-de-desempleo-en-colombia-para-febrero-del-2022-12-9-563563>

²⁰ <https://maganguehoy.co/el-pueblo-magangueleno-ausente-por-la-tragedia-invernal/>,

²¹ <https://www.semana.com/nacion/articulo/clan-del-golfo-habria-anunciado-el-fin-del-paro-armado/202216/> <https://www.rcnradio.com/colombia/caribe/una-persona-herida-y-un-camion-incinerado-balance-de-los-ataques-del-clan-del-golfo>.

Colombie (suite)

Objectifs	Réalizations 2022
<p>Rétablissement des droits alimentaires de 50 familles affectées par le conflit armé dans la commune de Magangué, par l'élevage et la gestion de poules pondeuses comme source de protéines pour améliorer leur alimentation.</p> <p>Communautés de Barranca Yuca, Piñalito et Santa Fe (Magangué)</p> <p>Partenaire : Atucsara https://atucsara.org</p>	<p>Le projet est global, il inclut du plaidoyer et de la participation politique, citoyenne et communautaire, de la prévention de l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants et des adolescents, mais porte l'accent sur la sécurité alimentaire et la consolidation de la paix. Son but : permettre aux communautés d'offrir un encadrement et une formation sociale aux enfants et aux jeunes et d'améliorer leur qualité de vie sur le plan alimentaire, économique et social.</p> <p>Atucsara a réussi la consolidation de trois associations agricoles ; dans ce sens, des ateliers de formation ont été organisés en vue de la création de projets sociaux, qui permettraient l'autosuffisance des membres de chaque association.</p> <p>Avec le soutien de Vivere, 50 familles de 3 villages, dont 11 de Piñalito, 26 de Barranca Yuca et 13 Santa Fe, ont reçu de petites espèces dans le but d'améliorer leurs conditions de vie non seulement par la vente de la volaille, mais aussi par l'utilisation pour leur alimentation.</p> <p>Des visites à domicile ont été effectuées dans chacune des communautés afin de les inviter à participer au processus de formation dans l'élevage de petites espèces. Les fiches de caractérisation ont été établies pour les personnes qui ont décidé d'y participer, afin de connaître la perception de chacun de leur niveau socio-économique, ainsi que pour créer une projection de la portée du projet, à partir du nombre total de bénéficiaires directs et indirects (158). Ce processus a été couronné de succès pour plus de 94% des familles qui ont fait du bénéfice avec l'élevage et vente de la volaille et continuent à reproduire les achats de volaille et améliorer leur sécurité alimentaire, grâce à cette première impulsion et au suivi continu des professionnels. Pour 3 familles de Santa Fe cela a été un échec (perte par maladie des volailles). Il a été prévu leur accompagnement à partir d'un fond rotatif leur permettant de renouveler l'expérience.</p>



(© Atucsara)



Domaine de travail:

Prévention de & lutte contre le trafic des êtres humains, assistance aux victimes

Situation 2022

En 2019, l'Organisation internationale du travail estime que quelque 40,3 millions de personnes étaient victimes de l'esclavage moderne. Une personne sur 200 dans le monde est encore soumise au travail forcé et à des conditions de vie contraignantes du fait de la traite des êtres humains. Les milliards de recettes générés par cette exploitation humaine alimentent entre autres les conflits armés et financent l'extrémisme violent.

L'ONU estime que le trafic illicite d'êtres humains rapporte quelques 150,2 milliards de US \$ par an aux mafias concernées²². Le FIZ²³ affirme qu'en Suisse la traite d'êtres humains a atteint un record avec 255 cas dont la majorité fut exploitée dans le commerce du sexe.

Objectifs

Les instruments légaux ne manquent pourtant pas pour barrer la route au trafic des êtres humains :

1. les Conventions et Déclarations des Nations unies, notamment les articles 5 et 6 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
2. les articles 4 et 5 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948,
3. les articles 1 et 2 de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, de 1949
4. les articles 34 et 35 de la Convention internationale des droits de l'enfant, de 1989
5. le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants²⁴, Protocole de Palerme du 15 novembre 2000
6. l'objectif stratégique D.3 de la Plateforme d'action et la Déclaration de Pékin de 1995
7. les recommandations du Conseil de l'Europe dans ce domaine, notamment la recommandation n° R (2000) 11 7 sur la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, la recommandation n° R (2002) 5 8 sur la protection des femmes contre la violence ainsi que la recommandation 1545 (2002)⁹ relative à une Campagne contre la traite des femmes,
8. la Déclaration de Bruxelles de l'OIM sur la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre celle-ci, notamment ses points 7 et 8,10
9. la Décision n° 1 des ministres de l'OSCE, réunis à Vienne en 2000, visant à renforcer les efforts de l'OSCE pour combattre la traite des êtres humains
10. la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne 12, et plus particulièrement ses articles 5, 4, 21 et 23,
11. la décision cadre du Conseil de l'Europe du 19 juillet 2002 relative à la lutte contre la traite des êtres humains

Tel qu'expliqué dans les pages suivantes Vivere est au travail dans trois pays-source du trafic : l'Ukraine, l'Ouzbékistan et la Moldavie –y compris en Transnistrie, et dans deux pays de destination dans la région du Golfe Persique, que nous ne désignons pas ici pour raisons de sécurité.²⁵

Détaillés dans les pages suivantes nous agissons avec les buts de :

- > Renforcer l'interdiction légale du trafic des êtres humains.
- > Renforcer les sanctions contre tous les commanditaires & complices du trafic.
- > Protéger et assister les victimes du trafic, autant dans le pays où elles ont été déportées qu'une fois rapatriées dans leur pays d'origine.
- > Renforcer les activités préventives, notamment par l'éducation et la sensibilisation des jeunes et des orphelins potentiellement visés par le trafic.

²² Source: B.I.T, (ILO) Financial Flows from Human Trafficking, Juillet 2018.

²³ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes.

²⁴ Cette convention compte 189 États partis !

²⁵ À la demande de et sur financement par deux institutions qui ont cofinancé ce programme, l'ensemble des activités y liées ont été évaluées par un organisme externe, 'Strategos', de janvier à mai 2019. Les conclusions furent positives pour la plupart, et des recommandations utiles sont progressivement mises en œuvre.

Depuis son engagement dans l'assistance aux victimes du trafic d'êtres humains Vivere a secouru et rapatrié les personnes suivantes :

	Victims repatriated by country of origin	2004 à 2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total	% since 2009	
1	Uzbekistan	<i>(for this period we have no available dispatch record by nationalities; most victims came from Moldova, Ukraine and Uzbekistan)</i>	121	170	97	67	56	43	42	45	55	63	42	84	38	29	952	38,9%	
2	Russian Federation		17	33	27	22	17	8	22	6	14	15	16	29	20	12	258	10,5%	
3	Moldova		16	38	20	22	32	15	16	9	6	8	5	2	2		191	7,8%	
4	Tajikistan			5	4	1		3	3	1	3	1	4	1	4	2	32	1,3%	
5	Armenia			5	2		1	1		2	1		1				13	0,5%	
6	Azerbaijan			1		1		2	2	1	1	1	4			2	15	0,6%	
7	Kyrgyzstan		7	16	15	15	9	7	3	1	5	4	3	3	5		93	3,8%	
8	Ukraine		8	6	8	1	3	4	5	3	7	7	4	10	3	7	76	3,1%	
9	Georgia			1		2	3	1					1	1			9	0,4%	
10	Mongolia										1						1	0,04%	
11	Belarus			2				1	1	1			3	3		6	4	21	0,9%
12	Turkmenistan			2	3	1	1	2	5	1			1			1		17	0,7%
13	Kazakhstan		5	5	6	3	6	4	1	1	5	2	2			1	1	42	1,7%
	Sub-total CIS	461	174	284	182	135	128	91	100	72	97	105	85	130	80	57	2181	70,2%	
14	Nigeria									30	33	22	29	4	28	34	180	7,3%	
15	Uganda								1	17	9	17	17	8	14	53	136	5,6%	
16	Kenya									10	5	3	7		10	37	72	2,9%	
17	Ghana									3			1				4	0,2%	
18	Togo									1			1				2	0,1%	
19	Tanzania									1			1			2	4	0,2%	
20	Ethiopia	2								6	14	11	22	2	35	33	125	5,1%	
21	Cameroon									7	5		9	5	4	8	38	1,6%	
22	Morocco										2		2				4	0,2%	
23	Eritrea										1						1	0,0%	
24	South Africa											1					1	0,04%	
25	Sudan												1			2	3	0,1%	
26	Angola												1				1	0,04%	
27	D.R.Congo												3				3	0,1%	
28	Ivory Coast													1			1	0,04%	
29	Gambia												2				2	0,08%	
30	Zambia														2	1	3	0,12%	
	Sub-total Africa	2	0	0	0	0	0	0	1	75	69	54	96	20	93	170	580	23,7%	
31	Indonesia								2	15	12	13	11			9	62	2,5%	
32	Philippines								4	9	5			1			19	0,8%	
33	Sri Lanka								1	5	3		4		7	10	30	1,2%	
34	India								2	2							4	0,2%	
35	Pakistan								1	1							2	0,1%	
36	Bangladesh								1	4			1		2		8	0,3%	
37	Thailand											2	1		1		4	0,2%	
38	Vietnam											2					2	0,1%	
39	Nepal												2	1	3		6	0,2%	
40	China											1					1	0,04%	
	Sub-total Asia	0	0	0	0	0	0	0	11	36	20	18	19	2	13	19	138	5,6%	
41	Latvia				1												1	0,04%	
42	Estonia									1							1	0,04%	
43	Romania									1							1	0,04%	
44	Bulgaria										1						1	0,04%	
45	Hungary															1	1	0,04%	
46	France															1	1	0,04%	
	Sub-total Europe	0	0	0	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	6	0,2%	
47	Guyana												1				1	0,04%	
48	USA												1				1	0,04%	
49	Brazil												1	1			2	0,08%	
50	Bolivia														1		1	0,04%	
	Sub total Americas												3	1	1	0	5	0,2%	
51	Stateless										1						1	0,04%	
	Total	461	176	284	182	136	128	91	112	185	188	177	203	153	187	248	2911	100,0%	

Lutte contre l'impunité

Récapitulation des affaires instruites devant les tribunaux respectifs pour l'incrimination des trafiquants d'êtres humains et de leurs complices

	Organisation partenaire	Nombre de procès	Nombre de victimes concernées
Ukraine	Avenir	16	64
Ukraine	Avocat Gennady Gerasimenko	40	178
Ouzbékistan	Istiqbolli Avlod	80	263
Transnistrie	Women's Initiative	2	2
Belarus	Via CC	3	3
Kyrgyzstan	Via CC	1	1
	Total	142 (dont 17 en 2022)	511 (dont 30 en 2022)

Selon un rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et la crime (ONUDC) ²⁶, beaucoup de pays ne parviennent pas à punir les trafiquants d'êtres humains qui sévissent avec toutes sortes d'activités criminelles allant de l'exploitation sexuelle au prélèvement d'organes. Cette traite reste largement impunie à travers le monde. Si elle concerne hommes, femmes et enfants, 70% des victimes sont de sexe féminin. «Les trafiquants ne risquent pratiquement pas d'être traduits en justice», ajoute ce document. Il appelle à renforcer la coopération internationale pour poursuivre les réseaux criminels.

Compilant des données jusqu'à l'année 2016, le rapport note qu'à cette date jamais les pays connaissant des situations de conflits armés n'ont été aussi nombreux au cours des trente dernières années. Or, l'existence d'un conflit armé «renforce le risque de traite d'êtres humains». Les conflits s'accompagnent souvent de la défaillance des autorités, de déplacements forcés de populations, de l'éclatement des structures familiales et d'une précarité économique.

La traite à des fins d'exploitation sexuelle est de loin la plus courante, représentant 59% des victimes identifiées en 2016. Le travail forcé est la deuxième forme de traite la plus répandue représentant un tiers des victimes couvertes par les données. Les camps de réfugiés sont des terrains d'action privilégiés pour les trafiquants qui recrutent les victimes « avec de fausses promesses d'argent et / ou de transport vers des lieux plus sûrs ».

²⁶ Le Monde : <https://www.24heures.ch/monde/traites-humaines-reste-largement-impunie/story/11408316>

Moldavie et Transnistrie ²⁷

Situation 2022

Le contexte socio-économique de la Moldavie est l'un des plus déprimés d'Europe. La guerre à l'Est de l'Ukraine voisine est venue y empirer l'insécurité, l'instabilité, en aggravant les tentatives d'expatriation à tout prix. Parallèlement, le morcellement du pays après la guerre de 1992 ²⁸ laisse tant la Moldavie que la Transnistrie avec des tensions constantes à leurs frontières, des fractures profondes au sein de la population et des antagonismes freinant de part et d'autre le développement humain.

La pauvreté a poussé la population économiquement active à chercher à l'étranger des opportunités d'emploi. Chaque année des milliers de personnes quittent la Moldavie pour quelques années ou pour des travaux temporaires. Environ 23,5% du PIB provient des transferts d'argent des migrants à l'étranger. Par cette migration, des milliers d'enfants se retrouvent privés de l'affection de leurs parents et d'une surveillance adéquate. Un des dangers pour les jeunes quittant le pays à la recherche d'un emploi, notamment pour les émigrants illégaux, est d'être happés par la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail, d'exploitation sexuelle, ou bien pour la mendicité forcée.

L'alcoolisme et la violence domestique font des ravages. La maltraitance subie par les femmes et les enfants contribue à pousser les plus vulnérables vers les filets des trafiquants.

Enfin, la guerre survenant en Ukraine en février a contraint des centaines de milliers de réfugiés à fuir en Moldavie, et de dizaines de milliers d'autres en Transnistrie.



Objectifs	Réalisations 2022
Aides d'urgence, réinsertion socioprofessionnelle, assistance psychologique et/ou légale à des victimes du trafic. Partenaire local : Women's Initiative en Transnistrie	Transnistrie : notre partenaire fait état de 9 personnes victimes, ou potentiellement victimes, qui ont été assistées en cours d'année.
Soutien à des personnes âgées & à des victimes de violence domestique. Partenaire local : Compasiune au centre de la Moldavie	60 personnes ont reçu un secours en combustible de chauffage, vital pour surmonter la période hivernale, ainsi que des colis alimentaires & articles d'hygiène.
Assistance aux plus vulnérables réfugiés Ukrainiens Mêmes partenaires que ci-dessus.	257 réfugiés assistés en Transnistrie. 82 réfugiés assistés en Moldavie

²⁷ La Transnistrie, sous forme officielle République moldave du Dniestr, est un État non internationalement reconnu à majorité slavophone et au gouvernement communiste qui a fait sécession de la Moldavie en 1991 lors de l'indépendance de cette dernière face à l'Union soviétique (au sein de laquelle la République moldave du Dniestr souhaitait demeurer).

²⁸ Guerre ayant fait 3'500 morts et autant de blessés.

Moldavie et Transnistrie (suite)



Victimes du trafic et psychologues en séance de détraumatisation



Présence et assistance auprès de personnes âgées vulnérables

Moldavie et Transnistrie (suite)

Accueil et assistance multiforme offerts aux réfugiés de la guerre en Ukraine



Ukraine

Situation au 31-12-2022

- 28 février 2014 Début de la crise de Crimée
- 18 mars 2014 Rattachement de la Crimée à la Russie
- 6 avril 2014 Début de la guerre du Donbass
- 24 février 2022 L'armée russe envahit plusieurs régions au nord, au sud et à l'est du pays.

Ajoutée à la précarité générale et au chômage prévalant déjà avant le début des événements, cette guerre -qui détruit l'économie sociale de l'ensemble du pays- oblige plus de 17 millions de personnes supplémentaires à migrer, en s'exposant à tous les risques d'être abusées et exploitées par les mafias de trafiquants. Les régions contrôlées par les républiques autoproclamées de Lougansk et Donetsk sont particulièrement exposées à la répression et à la criminalité.

Les médias couvrent quotidiennement le conflit, les conséquences sont effrayantes. Voir par exemple l'article « L'effroyable bilan d'une année de guerre en Ukraine »²⁹.



Objectifs	Réalizations 2022
<ul style="list-style-type: none"> . Assistance directe aux victimes du trafic . Lutte contre l'impunité en incriminant les recruteurs & trafiquants devant la justice Ukrainienne . Prévention du trafic auprès d'orphelins et de familles vulnérables. . Assistance aux réfugiés et aux déplacés par la guerre. <p>Partenaires : association Avenir à l'ouest du pays (Jytomyr) et en Pologne, et notre avocat indépendant Gennady Gerasimenko à l'est (Kharkiv).</p>	<p>Cumulés aux résultats des années précédentes nous arrivons à :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 64 victimes du trafic ont reçu l'assistance légale au cours de 16 procès instruits dans la région de Jytomyr. . 178 victimes ont reçu l'assistance légale durant 40 procès instruits à l'Est. Dans quasiment tous les procès nous avons obtenu la condamnation des malfaiteurs à des peines significatives de privation de liberté. <p>En 2022, 7 victimes du trafic ont pu être rapatriées depuis le pays d'exploitation.</p> <p>L'ass. Avenir a organisé des dizaines de séances de prévention du trafic durant lesquelles plusieurs milliers de citoyens ont reçu de l'information utile à leur protection contre le risque d'être trafiqué.</p> <p>En fin d'année Vivere a décidé de soutenir, pour la 4^{ème} fois, Avenir dans son projet de 'Prévention du trafic par l'assistance à des familles à risque par faiblesse de ressources, présence d'orphelins, etc.'</p> <p>Approximativement 95 déplacés par la guerre ont été assistés dans la région de Kharkiv. L'ass. Avenir a assuré une aide multiforme à plusieurs centaines de réfugiés dans la région de Cracovie en Pologne.</p>

²⁹ <https://www.allnews.ch/content/news/1%E2%80%99effroyable-bilan-d%E2%80%99une-ann%C3%A9e-de-guerre-en-ukraine>

Ukraine (suite)



Gennady s'entretenant avec une victime rapatriée du trafic



Victimes du trafic soutenues dans leur plainte en justice



Gennady devant le tribunal de Kharkiv après bombardement



Personnes déplacées ayant fui les combats, recevant l'assistance

Ukraine (suite)



Réfugiés assistés en Pologne



Ouzbékistan

Situation

"La situation des droits de l'homme demeure préoccupante en Ouzbékistan. Des progrès ont été enregistrés à partir de 2008 dans certains domaines, notamment la suppression de la peine de mort, l'introduction dans la législation d'un habeas corpus, et en 2013 une amélioration notable concernant le travail des enfants pendant la récolte du coton. L'Ouzbékistan s'est engagé en 2013 à mettre en œuvre 145 des 183 recommandations qui lui ont été faites au titre de l'examen périodique universel mené dans le cadre du Comité des droits de l'homme à Genève. L'UE continue d'exprimer ses préoccupations et ses attentes, notamment la libération de tous les défenseurs des droits de l'homme et prisonniers d'opinion maintenus en détention, la libre activité des ONG, la garantie de la liberté d'expression et de religion et de la liberté des médias." (extrait de 'France Diplomatie')

Face à un taux de chômage élevé et à une politique de rémunération minimaliste, des milliers d'Ouzbèks cherchent à migrer pour trouver un emploi.

Cette année 12% des victimes du trafic que nous rapatrions du Golfe persique sont originaires d'Ouzbékistan.



Objectifs	Réalisations 2022
<ul style="list-style-type: none"> . Faciliter deux fois par an une mission de notre partenaire dans le Golfe persique afin d'accélérer l'identification et l'assistance aux victimes Ouzbèks qui y sont exploitées. . Soutenir le service de suites aux victimes une fois qu'elles ont regagné leur pays. . Assistance légale aux victimes ayant le courage de porter plainte contre leur bourreau <p>Partenaire : l'association Istiqbolli Avlod (IA)</p>	<p>Nodira Karimova a rejoint Mike H. sur place en novembre pour une mission à l'issue fructueuse.</p> <p>29 victimes Ouzbèks ont été rapatriées au cours de l'année. Le service de suites est assuré à toute victime de la région de Tachkent qui en exprime le besoin.</p> <p>11 victimes ont reçu l'assistance légale devant les tribunaux pour incriminer les malfrats responsables de leur asservissement.</p>



Équipe Istiqbolli Avlod, Tachkent

Golfe Persique

Situation

Plusieurs pays de cette région connaissent un singulier essor économique. Ces richesses excitent la convoitise des trafiquants d'êtres humains qui en font une destination de prédilection; par ailleurs elles sont un 'miroir aux alouettes' pour bon nombre de candidats à la migration.

Porter assistance aux victimes du trafic des êtres humains induit mille difficultés, mais aussi deux dangers potentiels :

- Être directement confrontés avec les mafias qui tirent des profits exorbitants de cet esclavage moderne. Sans foi ni loi, ces gens sont des tueurs.
- Susciter la vexation et le courroux des autorités nationales là où l'exploitation est pratiquée, tandis qu'elles s'évertuent à se présenter au monde comme irréprochables à cet égard. Un seul dignitaire se trouverait contrarié par la démonstration des dures réalités que nous traitons, et en peu d'instant nous serions inquiétés, expulsés, et une fin brutale portée au travail sur place.

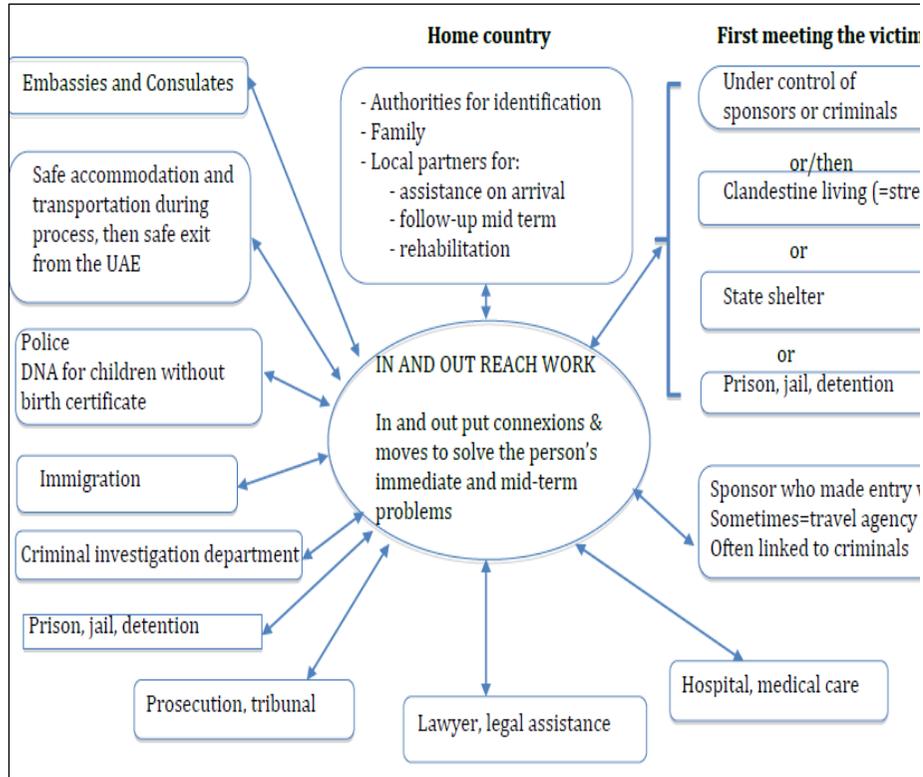
Ces éléments expliquent la discrétion qu'il nous faut observer tant envers les pays concernés que sur les formes de collaboration sur place permettant de délivrer des victimes et les rapatrier en sécurité.



Objectifs	Réalizations 2022
<p>. Réduire les menaces et les tourments endurés par les victimes du trafic retenues contre leur gré dans le pays d'exploitation, en les rapatriant dans leur pays d'origine respectif.</p> <p>. Assurer aux victimes une assistance adaptée à leurs problèmes : médical, légal, social. Tant dans le pays d'exploitation qu'une fois rentrées dans leur pays d'origine.</p> <p>. Renforcer une synergie efficace avec des organisations amies dans les pays d'origine pour qu'un service de suites soit assuré à chaque victime rapatriée.</p> <p>Partenaires locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - notre équipe constituée en 'Crises center' - les délégations régionales de l'Organisation internationale des migrations dans les pays d'origine. 	<p>Depuis 2008 une petite équipe de quatre personnes a été constituée sur place qui travaille en permanence pour dépister et aider les victimes là où elles se trouvent recluses ou en clandestinité.</p> <p>En 2022 cette action a permis d'assurer un secours direct et déterminant à 248 victimes provenant de 19 pays différents et qui y ont été rapatriés dans un délai moyen inférieur à deux mois après la première identification. L'exploitation sexuelle reste majoritaire parmi les victimes.</p> <p>Durant la pandémie, la plupart des consulats des pays de la CEI concernés se sont montrés très coopératifs avec nous, même plus que d'habitude, bien que la communication se soit faite par télétravail.</p> <p>Le schéma de la page suivante indique la méthodologie que nous avons mise au point avec l'équipe sur place.</p>

Golfe Persique (suite)

Schéma d'intervention pour l'identification, la libération, le rapatriement et le service de suites à assurer aux victimes du trafic des êtres humains.



*Victimes du trafic des êtres humains en attente de rapatriement
(photo Istiqbolli Avlod)*



Campagne-action pour l'abolition de la peine de mort et de l'emprisonnement à vie applicable aux mineurs

Situation

Initiée en mai 2016, la Campagne a d'abord établi ses objectifs et ses limites :

1 - Obtenir l'abolition de la peine de mort et de la prison à vie pour les mineurs (au moment des faits). Les 13 États concernés par la peine de mort (dans leurs lois ou leurs pratiques) et les 68 États concernés par la prison à vie, ont reçu un courrier de *Vivere* demandant de valider ou non, les informations en notre possession sur leur législation. Trois réponses nous sont parvenues. Mais l'important était de leur signifier l'existence de notre mouvement et de son objectif.

2 - Constituer un réseau international de compétences et de références en vue d'étayer un argumentaire pertinent, spécifique aux mineurs poursuivis ou condamnés, pour développer la diffusion de ces arguments dans l'agenda international. De plus, *Vivere* est devenu membre

- de la Coalition mondiale contre la peine de mort

- du Réseau 'Child Justice Advocacy Group' qui réunit les ONG spécialisées en justice juvénile qui, en intégrant *Vivere*, ont placé l'abolition de la peine de mort comme objectif premier.

3 - Prendre en considération des situations individuelles susceptibles d'être soutenues sur le plan juridique, mais aussi par une mobilisation internationale, en accord préalable avec nos partenaires sur place.

L'un des nôtres s'est rendu au Pakistan en février 2021 pour ajuster les bases de la collaboration entamée deux ans plus tôt. La mission sur place est renouvelée chaque année depuis lors.

Pays susceptibles d'appliquer la peine de mort aux enfants de moins de 18 ans



Objectif initial : Au 31 décembre 2022, les treize pays dont la législation prévoit encore la peine capitale et les 68 pays prévoyant l'emprisonnement à vie pour les enfants en conflit avec la loi (moins de 18 ans au moment des faits), ont aboli les articles s'y rapportant dans leurs législations pénales respectives, et ont pris les mesures et dispositions permettant d'en vérifier l'application sur l'ensemble du territoire de leur juridiction. ³⁰

Réalisations : *Vivere* a lancé une pétition internationale ³¹ s'adressant au Conseil des droits de l'homme pour faire valoir que la peine de mort est encore applicable pour des mineurs dans une dizaine de pays. Ces derniers ont pourtant ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* qui stipule (Article 37) son interdiction absolue. À ce jour la pétition dépasse 13'600 signatures. L'argumentaire de *Vivere* (disponible sur le site web) a été transmis à de nombreux interlocuteurs et diffusé à plusieurs institutions spécialisées dans le domaine de la justice juvénile au niveau international. Pour initier en Iran, au Yémen et au Nigéria des programmes identiques à celui que nous conduisons au Pakistan (voir page suivante), des contacts ont été pris avec des personnes ou associations spécialisées dans le domaine des droits humains. De tous côtés les informations que nous recevons excluent de prendre actuellement des contacts avec des personnes ou ONG sur place en Iran, ou même basées à l'étranger, pour des raisons de sécurité des personnes, compte tenu de la situation géopolitique et répressive des autorités en place. Les contacts pris au Nigéria n'ont pas encore abouti compte tenu des garanties que nous exigeons de nos partenaires.

L'action est menée au Pakistan grâce à la contribution financière de la *Fédération Vaudoise de Coopération* (Fedevaco ³²), dans le cadre d'une convention sur trois ans, pour une somme voisine de CHF 40'000/an. Nous remercions vivement la Fedevaco de ce soutien vital pour ce programme.

³⁰ La taille et les ressources modestes de *Vivere* ne sont évidemment pas à la mesure de mener, seul, une action d'une telle envergure. Nous en appelons au concours en savoir-faire et en forces militantes du plus grand nombre possible d'organisations et de personnes qualifiées qui voudront partager ce combat.

³¹ <https://www.change.org/p/conseil-des-droits-de-l-homme-des-nations-unies-abolition-de-la-peine-de-mort-applicable-aux-mineurs>

³² <https://www.fedevaco.ch/>

Pakistan

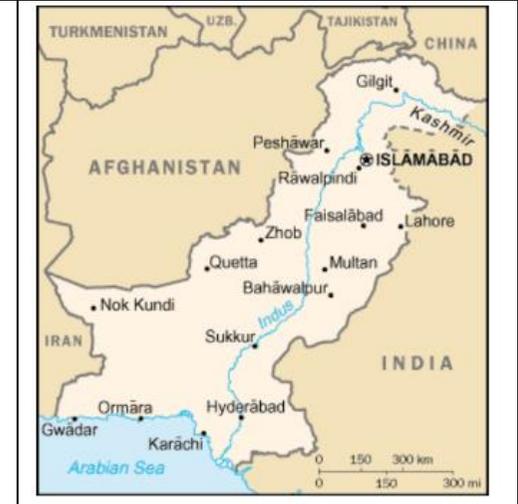
Situation

Le journal pakistanais « *The Nation* », daté du 3-11-22³³ publie ces informations dans un éditorial sous le titre : **Protéger les mineurs :**

(...) *La société pour la protection des droits de l'enfant (SPARC) a signalé la présence de 1 500 à 2 000 enfants délinquants dans les prisons pakistanaises. Pire encore, la même société signale qu'environ 90 % de ces délinquants sont en attente de leur procès, ce qui signifie que les mineurs, qui sont beaucoup plus susceptibles de subir des pressions ou d'être piégés, ont gaspillé les années déterminantes de leur vie en prison pour des crimes pour lesquels ils n'ont pas été reconnus coupables.*

Il s'agit d'un problème transprovincial - en 2021, il a été rapporté qu'il y avait 540 mineurs dans les prisons du Pendjab, y compris des adolescentes, dont plus de 464 attendaient leur procès. Le Sindh comptait alors environ 260 mineurs emprisonnés, le KPK 510 et le Baloutchistan environ 55. Souvent, cette détention s'accompagne de tortures ou d'influences indues.

L'excuse donnée par le ministère des droits de l'homme pour ne pas mettre fin à l'incarcération des mineurs en cours de jugement, à savoir "le manque de fonds pour déposer des cautions", est impardonnable. Le fait que neuf mineurs, âgés de 10 à 15 ans, croupissent dans les baraquements de la prison d'Adiala pour des délits mineurs, est un échec de l'Etat et de notre système judiciaire.(...)



Au cours de l'année 2022, le programme de *Vivere* au Pakistan, et essentiellement dans les deux provinces du Pendjab et de Sindh, a suivi les grandes lignes des objectifs fixés dans les années précédentes, dans le respect de la loi pakistanaise sur la justice des mineurs des (JJSA2018) pourtant méconnue et dans l'esprit des normes internationales en matière de justice des mineurs :

- suivi de cas individuels,
- organisation de forums de sensibilisation ou de formation des personnels judiciaires,
- plaidoyer auprès du public et des autorités, pour garantir la régularité de procédures judiciaires équitables et pour éviter le risque de condamnation à la peine de mort ou à la prison à vie.

L'action de *Vivere* au Pakistan a continué de se développer et de s'enrichir d'abord grâce aux efforts des deux partenaires existants (LAW au Penjab avec Maître SARMAD ALI et MRDO, dirigé par Mme Saira AHMED, dans la province du Sindh). L'action SANJOG, nouvelle association-partenaire dans le domaine de la justice des mineurs, SANJOG (basée à Lahore - Penjab) dans laquelle intervient notre partenaire avocat, Maître WAHEED AHMED, a permis aussi d'étendre notre action géographiquement, dans de nouvelles provinces du Pakistan : le Balûchistân et le Khyber Pakhtunkhwa (KPK), ainsi qu'une première évaluation des données sur la justice des mineurs au Cachemire (pakistanais). Par ailleurs un nouvel avocat s'est présenté pour renforcer notre action au Penjab, Maître RAMIS, pour le suivi de cas individuels.

À noter qu'en 2022, le Pakistan a été victime d'inondations véritablement catastrophiques qui ont limité les possibilités de déplacement dans les districts d'intervention, ou pour les visites de familles, de prisons ou de tribunaux.

Les cas individuels :

Il s'agit le plus souvent de jeunes suspects, incarcérés en détention préventive, poursuivis pour meurtres, viols, violences diverses, voire plus rarement pour blasphème, etc. tous crimes pour lesquels ils risquent la peine de prison à vie, ou même la peine de mort, si leur âge (à la date des crimes) est douteux ou impossible à

³³ <https://www.nation.com.pk/03-Nov-2022/protecting-juveniles#:~:text=This%20issue%20goes%20far%20beyond.child%20offenders%20in%20Pakistani%20jails.>

vérifier – alors que la règle, en cas de doute persistant sur la détermination de l'âge, prévoit le bénéfice du doute (c'est-à-dire une peine moins lourde).

Quasiment tous ces mineurs suspectés ne bénéficient *d'aucun système de défense*, au moment de leur prise en charge par nos avocats. Certains mineurs de moins de 14 ans sont parfois détectés dans les prisons, ce qui est strictement interdit par la loi.

Certains mineurs sont détenus depuis longtemps, alors que la loi fixe un délai d'incarcération maximum de 6 mois, au-delà duquel un mineur incarcéré doit être *libéré sous caution*. Plusieurs cas font aussi apparaître qu'un mineur est suspecté à tort pour des motifs de conflits ou griefs entre adultes (c'est facile puisqu'un mineur d'âge ne peut se défendre). D'autres cas se « *règlent* » aussi par « *compromis* » entre les familles, lequel se réduit à une compensation en nature ou en espèces. Le compromis permet d'éviter la procédure longue et coûteuse : quand il s'agit d'un vol de téléphone portable, c'est tout à fait acceptable. Mais lorsqu'il s'agit d'un viol sur un ou une autre mineure, le « *compromis* » respecte-t-il les *droits de la victime* (qui ne peut se défendre seul?).

La détection des mineurs susceptibles d'être défendus par les partenaires de *Vivere* se fait par les visites de prison et enquêtes sur l'état des lieux, ce qui est plus ou moins facile selon les lieux, les prisons et les États.

Les forums et formations :

Plus d'une trentaine de forums ont été organisés depuis le début du programme (voir rapports annuels d'activité précédents), qui visent à sensibiliser à la justice des mineurs les acteurs de la justice (juges, avocats, procureurs, assistants sociaux, etc.). Ils sont programmés dans des « *Districts* », unité administrative et judiciaire la plus proche des populations. L'année 2022 a vu la programmation des premiers forums dans l'Etat du *Balûchistân*.

« *À Ziarat, Balûchistân, le 21 nov. 22 notre partenaire l'ass. »Sanjog » a organisé un forum réunissant 31 participants : avocats, procureurs, travailleurs sociaux, journalistes. Il s'agit de sensibiliser et de former des acteurs du monde judiciaire et de la probation. L'action vise à ce qu'ils/elles maîtrisent les outils de droit auxquels ils peuvent et doivent recourir pour contrer, devant les tribunaux, les réquisitions extrêmes auxquels des enfants (au moment des faits qui leur sont reprochés) risquent d'être exposés en encourageant la peine de mort ou l'emprisonnement à vie.* » (Brèves de Nov. 2022)

Mais il s'est primordial de les sensibiliser, il est aussi essentiel de les former à la *pratique* de ces procédures et au *respect des droits de l'enfant* dans leur déroulement. Cette année 2022 a vu la mise sur pied des premières formations à la pratique dans l'application de la loi pakistanaise et des normes internationales. Ce n'est pas parce qu'un mineur a une capacité limitée de comprendre, de s'exprimer et de se défendre que la violence ou l'arbitraire sont permis à leur encontre. L'année 2022 a vu aussi, à Lahore l'organisation d'une formation s'adressant aux journalistes et autres médias, sur le respect de l'identité de l'enfant, sur la présomption d'innocence, et sur le droit à la défense.

Le plaidoyer :

Au niveau de chaque province d'intervention :

- Conférences de presse (2 MRDO, 1 LAW)

« *Province du Sindh : deux conférences de presse viennent d'être tenues pour saisir l'opinion publique de la gravité des défaillances dans l'application de la justice juvénile et de la dynamique que nos partenaires locaux tentent d'impulser pour obtenir des réformes essentielles garantissant l'intégrité physique et morale des enfants considérés comme étant en conflit avec la loi.* » (Brèves – Nov. 2022)

- « *Cahiers de Doléances* » (« *Charter of Demands* ») adressées à toutes les instances responsables, d'une manière ou d'une autre, en justice des mineurs, dans les deux provinces du Penjab et du Sindh.

- Intervention auprès du gouvernement sur le droit à la transparence dans les informations sur les décisions - ou surtout « *non-décisions* »

Au niveau national : lorsque les occasions de contact se présentent, nos partenaires interpelle les commissions parlementaires ou les parlementaires à titre personnel. Mais le Pakistan étant un Etat fédéral, l'application effective des lois fédérales relève de la bonne volonté politique du gouvernement de chaque Etat, ce qui complique le plaidoyer auprès d'autorités qui se renvoient la responsabilité sur les autres.

Les provinces du Penjab et de Sindh ont affiché la création d'un « *Juvenile Justice Committee* » chargé d'évaluer le fonctionnement de la justice des mineur et de faire des propositions au législateur, mais on attend toujours les premières réunions...

L'ONG LAW édite chaque mois un bulletin « *Newsletter* » envoyé à de nombreuses personnes, participants des forums et formations, aux autorités, aux médias et aux ONG concernées.

Pakistan (suite)

Au niveau international :

- Auprès du Conseil des Droits de l'homme de l'ONU : nos partenaires ont participé à l'élaboration des messages envoyés par la société civile au Conseil des Droits de l'homme (Genève) dans le cadre de la procédure EPR (« *Examen Périodique Universel* ») qui consiste à « *faire examiner chaque Etat membre de l'ONU quant à la situation en matière de droits de l'homme, ceci selon un calendrier fixe et prévisible* ».

Au 8^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort (Berlin nov. 2022) : Ce type de congrès permet de rencontrer des militants de nombreux pays qui mènent leur combat contre la peine de mort, pendant des années, voire des décennies, souvent dans le plus grand anonymat et parfois au risque de leur vie.

Sur un sujet aussi cruel, les témoignages personnels furent éprouvants, mais largement compensés par la fermeté et le courage de militants d'associations, d'avocats, parfois de parlementaires, et même d'un ancien président qui a réussi à abolir la peine de mort, à rebours de l'opinion publique de son pays (Mongolie).

Les faits révèlent que, malgré les crimes d'Etat qui sont mentionnés ponctuellement dans les médias et qui, à juste titre, impressionnent l'opinion publique, la tendance générale est lente mais réelle à la diminution du nombre de pays « rétentionnistes » (qui ne l'ont pas encore abolie). L'objectif précis de *Vivere*, pour l'abolition de la peine de mort applicable aux mineurs, est largement apprécié et soutenu, bien que les associations spécialisées tiennent à militer contre la peine de mort de manière radicale, sans afficher de priorité à telle ou telle catégorie de victimes.

Au moment du Congrès, l'attention s'est évidemment portée de manière très intense et dramatique sur la situation en Iran, face à laquelle la proposition de *Vivere* d'organiser un Tribunal d'opinion a fait apparaître qu'il y en a eu deux dans le passé, lesquels avaient eu un impact dans l'opinion publique occidentale, mais aucun impact auprès des autorités iraniennes. Le prochain Congrès se tiendra dans 3 ans dans un pays du Moyen-Orient.

Objectifs	Réalisations 2022
Élargir la défense légale à au moins dix jeunes risquant le couloir de la mort ou la prison à vie.	Au cours de l'année 2022, le programme de <i>Vivere</i> au Pakistan, se développe dans 4 provinces :Pendjab, Sindh, Balûchistân et Khyber Pakhtunkhwa, il a suivi les grandes lignes des objectifs fixés dans les années précédentes, dans le respect de la loi pakistanaise de 2018 méconnue et dans l'esprit des normes internationales en matière de justice des mineurs : suivi de cas individuels, organisation de forums de sensibilisation des personnels judiciaires, et plaidoyer auprès du public et des autorités, pour garantir la régularité de procédures judiciaires équitables et pour éviter le risque de condamnation à la peine de mort ou à la prison à vie. L'apparition de la pandémie Covid-19 a considérablement ralenti le rythme et le suivi des procédures judiciaires ; parfois même, à certaines périodes de l'année, les visites des mineurs en prison étaient interdites.
Formation intensive des professionnels du judiciaire.	Nos partenaires, les ONG pakistanaises LAW (Legal Awareness Watch) dans l'État du Pendjab et MRDO (Marvi Rural Development Organization) dans le Sindh, ont poursuivi leur collaboration dans l'organisation de forums de sensibilisation des personnels policiers, sociaux et judiciaires. Dans le même sens le partenariat établi avec l'ass. SANJOG a développé l'action de <i>Vivere</i> dans d'autres provinces du pays, Balûchistân et Khyber Pakhtunkhwa.
Partenaires : les associations L.A.W. (Pendjab), MRDO (Sindh), SANJOG (Balûchistân) et plusieurs avocats indépendants.	En 2022, 15 forums, dont 4 formations sur deux jours, ont été organisés, (5 dans le Punjab, 4 dans le Sindh et 4 au Baloutchistan et 2 au KPK), pour un nombre total de 505 participant-e-s (policiers, juges, avocats, assistants sociaux, médias, etc.). Beaucoup d'entre eux découvrent souvent à cette occasion des outils ou des pratiques méconnus pour respecter les normes légales et parfois améliorer ou faciliter leur travail. Les deux avocats partenaires ont développé aussi leur action de suivi de cas individuels (tous mineurs de moins de 18 ans) poursuivis et incarcérés pour crimes graves supposés (en général pour meurtres ou violences, avec quelques cas rares de 'blasphème' ou de 'terrorisme') : Me Sarmad Ali a suivi 12 mineurs dans le Pendjab dont 2 identifiés en 2022 ; 2 des cas suivis ont été résolus. Deux cas sont suivis dans le Sindh depuis 2020. Me Waheed Ahmad a suivi 10 cas de mineurs dont 4 identifiés dans l'année. Deux cas résolus et un changement d'avocat. Un 3 ^{ème} avocat, Me Ramis Sohail, assure la prise en charge d'un cas au Pendjab.

Pakistan (suite)

©L.A.W

Mineurs incarcérés au Penjab



Forum de sensibilisation & formation à la justice des mineurs, Quetta, avril 2022

COMMUNICATION :

6 articles seulement ont fait mention du travail de Vivere. En termes d'alerte de l'opinion publique sur les causes qui doivent être mieux connues et mieux comprises, notre capacité reste insuffisante. L'appel est permanent aux personnes douées en communication de venir soutenir ce travail avec leurs talents.

La brochure de présentation du mouvement s'avère toujours aussi efficace pour une sensibilisation rapide de publics attentifs mais disposant de peu de temps de lecture. Le stock imprimé gratuitement par des amis qui ne pourront plus réitérer ce geste avait pu être renouvelé grâce à un don spécifique. Nous recherchons une autre solution d'impression gratuite pour quelques centaines d'exemplaires dans nos deux langues de travail (FRA et ENG), et en appelons à tous les lectrices et lecteurs de ce rapport pour prêter main-forte dans cette quête.

Le **site web** de Vivere sur www.vivere.ch remplit son office pour une présentation simple et explicite du mouvement ; c'est aussi un outil commode et économique pour entrer en matière avec des acteurs du terrain qui viennent s'enquérir sur les possibilités de collaboration. En 2022 Julie Liberman et Pierre Dessen ont vaillamment assuré la gestion et la maintenance du site.

Facebook la page <https://www.facebook.com/vivere.association> sous l'impulsion de Elise Berthelie ce support a retrouvé de l'activité régulière. Nous prions les utilisateurs de FB de bien vouloir partager et promouvoir cette page le plus largement possible.

Diffusion de nouvelles du travail : en cours d'année nous avons transmis 14 'Brèves' à l'ensemble des proches du mouvement, consistant en de courts résumés sur tel et tel volet des actions et appelant parfois à un concours ciblé pour résoudre tel ou tel besoin. Le fait de disposer de l'adresse électronique @ de chacun-e permet une économie substantielle de frais d'envois ³⁴.

Ventes au Marché de Noël solidaire, 15 au 17 déc. : grâce aux efforts de Sian, Cornelia Annick, Anne, Béatrice, Julie, Valentina, Agnès, Silke, Eléna et l'équipe habituelle en renfort, Vivere a pu présenter au public des articles d'artisanat durant ce Marché géré par la Fedevaco et Pôle Sud. Bénéfice très appréciable de frs. 3'76 (€ 3'824), en faveur des projets au Burundi et en Colombie.



³⁴ Ces brèves sont toujours envoyées en "Cci" afin qu'aucun spammeur ne puisse saisir votre adresse au passage. Nous avons adopté l'application MailChimp afin que les messages s'affichent de façon plus conviviale sur les téléphones portables.

COMMUNICATION (suite)

Cartes au format postal toujours disponible : une série de cartes illustrant nos actions sur le terrain. Les photos témoignent, elles sont bien sûr propriété exclusive de Vivere, ©. Ces cartes vous sont présentées ci-après ; chacune est légendée au verso. La série de 10 cartes est proposée à CHF 20- (€ 15-).

Nous vous invitons à joindre l'agréable à l'utile en commandant une ou plusieurs séries.



Toujours disponible est ce livre de photos sur le travail en R.d.Congo



Le bilan des outils et évènements de communication vaut d'être souligné par le fait qu'il s'est constitué avec quasi zéro coût net pour le mouvement. Autant de gratuités ne le sont bien évidemment pas pour tout le monde, aussi Vivere assure sa plus profonde gratitude à celles et ceux qui ont eu le courage de les solliciter comme à celles et ceux qui les ont concédées, souvent sur leurs propres deniers et/ou en payant de leur personne au prix fort. C'est bien simple : nous leur devons tout, absolument tout !

II FINANCES

Auron Cecaj soumettra à l'assemblée générale les comptes 2022 en bonne et due forme. Les états financiers ont été compilés par la société MAZARS, dont les responsables se sont montrés sensibles aux causes défendues par *Vivere* et au souci qui est le nôtre d'épargner les ressources par l'allocation de prestations à prix réduit.

Francesca Di Allegri puis Jinit Shah ont bénévolement assuré l'ensemble des saisies & imputations comptables. Un tel dispositif est exceptionnel car il permet non seulement de garantir les meilleurs facteurs de sérieux et de professionnalisme à la tenue de nos comptes, mais aussi d'inspirer confiance aux donateurs sur cet aspect si sensible de la gestion.

En fin d'année *Vivere* compte 4 membres individuels qui forment le comité, 64 membres solidaires cotisants, et 533 donateurs depuis le début, dont environ 1/5^{ème} ont fait un ou plusieurs versements cette année. Ces personnes sont principalement en Suisse, en France et en Espagne. Nous assurons tous les donateurs et membres de notre vive gratitude pour la confiance qu'elles & ils accordent à ce mouvement. Grâce à vous, quelque part dans le monde quelqu'un a cessé de souffrir, et ailleurs un autre souffrira moins.

Il n'y a pas de 'petits' dons à *Vivere*, ce d'autant moins que les versements les plus modestes correspondent cependant souvent à une intention fervente.

La motivation de donateurs qui versent CHF 10 ou 25, à plusieurs reprises en cours d'année, nous va droit au cœur et mérite notre plus profond respect.

Tant que nous fonctionnerons en bénévolat intégral, la totalité des ressources part et partira sur le terrain dans les projets. Ce principe reste constant. Nous avons reçu des dons spécifiques pour couvrir en quasi-totalité les frais de mission & d'administration.

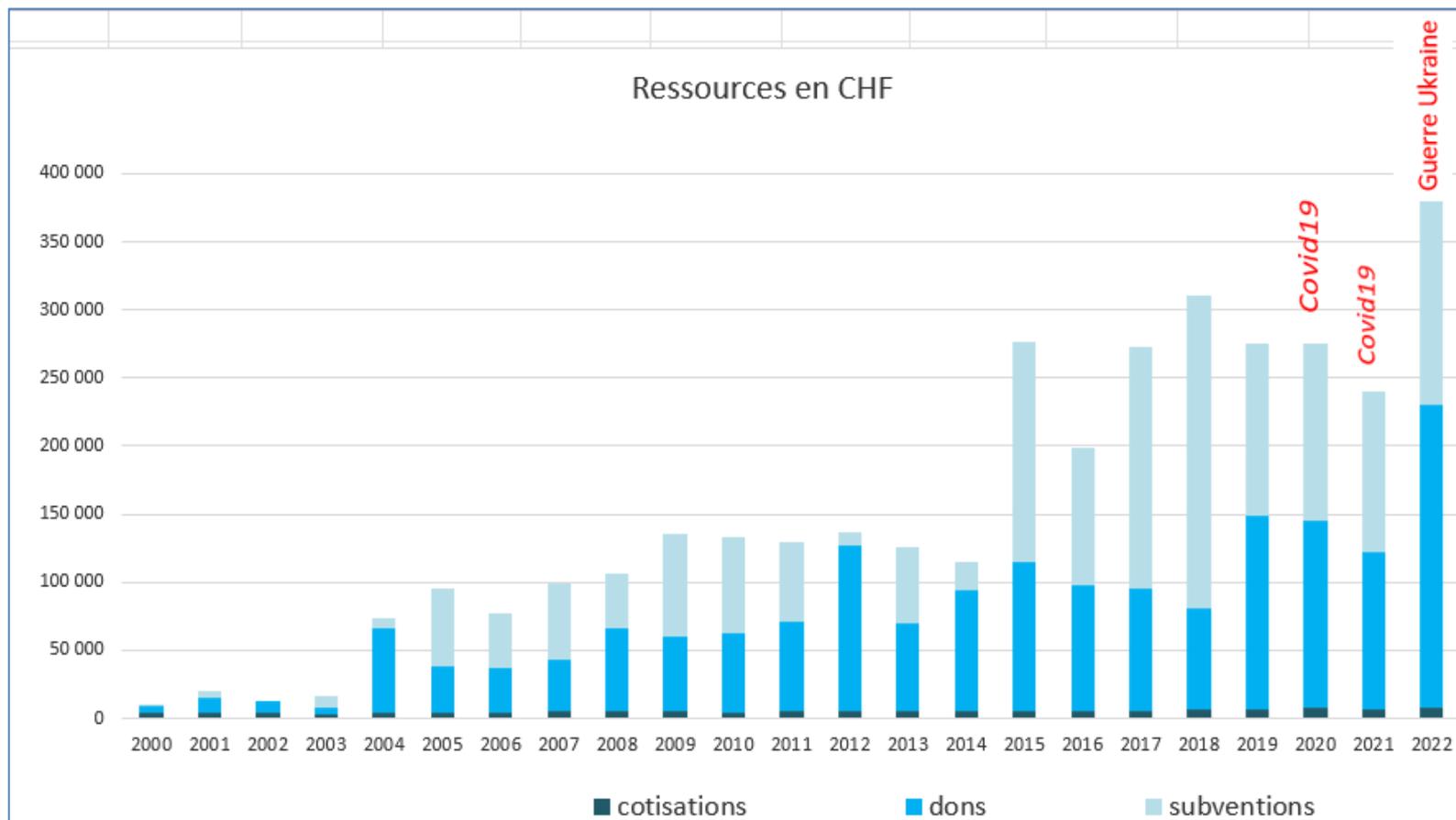
Évidente au fil des pages plus haut est la solidarité exceptionnelle accordée aux actions sur le terrain par les organisations amies : la fondation Sentinelles, la fondation E. Du Pasquier, la Maison des Amis, la fondation Anne Frank, la fondation Pro Victimis, la Fedevaco, la fondation Nicolas Puech, le SSI-Genève, la fondation Coromandel. Une telle confiance décuple grandement l'impact du travail. Preuve, aussi, que les causes humaines que nous soutenons recoupent les convictions de justice de ces organisations dont la chronique est bien plus longue que la nôtre, et dont la sagesse très souvent nous éclaire.

Dix membres ou donateurs ont spontanément décidé de faire ou de reconduire un ordre de paiement mensuel ou trimestriel permanent en faveur du mouvement, ce qui fait un apport précieux à la fois bien sûr par les montants concernés mais aussi comme un signe d'encouragement qui se renouvelle régulièrement.

À titre indicatif ce graphique :

Les ressources

(situation au 31 déc. 2022)



Entre mars et mai 2022 les donateurs réguliers ainsi que de très nombreuses autres personnes que nous ne connaissons pas encore ont spontanément effectué des versements en faveur des victimes de guerre Ukrainiennes, à hauteur de CHF 42'310. Cette générosité aussi soudaine qu'inattendue nous a permis de démarrer sans délai dans 4 pays un programme d'aide aux réfugiés & déplacés avec nos partenaires sur place (voir les pages plus haut dans ce rapport). Cette activité n'était évidemment pas dans notre plan de travail /budget en début d'année, et n'aurait pas pu s'effectuer sans l'apport exceptionnel du public solidaire.

Notre souci est que depuis juin 2022 les dons pour cette cause se sont taris presque aussi soudainement qu'ils s'étaient enclenchés, tandis que le travail lancé sur le terrain demeure bien sûr impératif à poursuivre. En ce mois de mai 2023 nous nous permettons d'en appeler aux lecteurs de ce rapport : restons mobilisés pour les victimes de la guerre en Ukraine, s'il vous plaît.

III L'ÉQUIPE

En 2022 Emma Garcia comme secrétaire, Francesca de Allegri et Auron Cecaj, trésoriers, et Lea Ruiz ont formé avec Mike Hoffman le comité de *Vivere* qui, s'étant réuni formellement à 4 reprises³⁵, se concerta régulièrement entre-deux. Bernard Boëton, responsable du projet 'Abolition de la peine de mort appliquée aux mineurs', et Jinit Shah, expert-comptable, participent aussi aux séances du comité, ainsi que des membres ou des proches qui y sont invités.

Annick Kosel encadre l'action au Burundi.

Notons que le courrier nous amène souvent des candidatures spontanées de personnes cherchant un stage ou un emploi, leur confiance nous honore. *Vivere* peut certes être un terrain de stage intéressant pour un-e aspirant-e désirant s'impliquer sérieusement, dans le principe nous l'accueillerions volontiers ; mais à défaut d'un local-bureau et d'une personne présente en permanence l'association ne réunit que difficilement les conditions logistiques minimales pour encadrer valablement un-e stagiaire.

Les pages précédentes attestent que 2022 nous aura apporté de nombreux concours bénévoles déterminants. Sans risquer des oublis il serait hasardeux de chercher à récapituler tous les noms qui n'ont pas déjà été cités dans ce rapport, mais notre gratitude

est vive envers chacune de ces personnes qui seules ont permis, et permettent encore, de tirer vers le haut l'action du mouvement. Il demeure cependant souhaitable que davantage de membres s'impliquent dans la recherche de fonds & de gratuités.

IV L'AVENIR :

Ce petit mouvement doit ambitionner de :

1. Intéresser davantage de personnes à en devenir membres, et davantage de ses membres à y prendre des responsabilités concrètes.
2. Accroître sa capacité de recherche de fonds pour parvenir rapidement aux montants figurant dans notre projet de budget conçu au lancement, soit environ CHF 500.000/an (€ 478'000). Une telle surface financière permettrait d'aborder une trentaine de microprojets dans l'année en ayant 1 équivalent temps-plein en force de travail permanente pour servir et coordonner l'ensemble sous l'égide du comité.
3. Quelle que soit l'évolution financière : intensifier la communication sur les causes & combats pour lesquels *Vivere* a été créé, soutenir les acteurs de justice qui se battent en première ligne, s'impliquer davantage dans les réseaux militants et aider à faire circuler des informations vitales.

*

Nous espérons lire ou entendre vos critiques, commentaires, contributions. Cette petite machine à rétablir le droit de vivre vous doit tellement... et pourtant elle vous réclame encore !

12 mai 2023

Lea Ruiz

Emma Garcia

Auron Cecaj

Mike Hoffman

Vivere 7, av d'Yverdon C.H.1004 Lausanne contact@vivere.ch www.vivere.ch CCP 17 – 709 738 – 6
Prix des droits de l'homme de la République française, mention spéciale, 2007 Membre de la Fedevaco
association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse, politiquement et confessionnellement indépendante
reconnue d'utilité publique

³⁵ Les 1^{er} avril, 12 mai, 13 octobre et 8 décembre